

**La participation des habitants est-elle possible ?**  
**Intervention pour « un centre ville pour tous »**  
**22 février 2011**

Quelques ouvrages de référence utilisés pour préparer cette intervention :

Pierre Mahey, *Pour une culture de la participation*, ed. Adels

Serge Depaquit, *Renouveler la démocratie... oui, mais comment ?*, ed. Adels

Au vu de la question que vous posez, vous savez aussi bien que moi que cette participation n'est pas facile. Vouloir développer la participation des habitants c'est de fait se heurter à de nombreuses difficultés. Donc, au-delà d'une réponse à cette question par oui ou par non, ce qui conclurait vite le débat, il s'agit plutôt d'essayer d'identifier les conditions qui peuvent permettre de rendre plus aisée la participation des habitants.

Mais avant même d'aborder cet aspect, il faut aussi peut-être se poser d'autres questions en particulier, la participation qu'est-ce que c'est.

**Participer oui, mais à quoi et pourquoi ?**

Depuis quelques années, on constate une sorte de surenchère sur cette question. Participation, démocratie participative, démocratie de proximité, nouvelles pratiques citoyennes, nouvelle gouvernance, gouvernance à 5, partenariat public- privé, concertation, etc.

Ces mots sont sur toutes les bouches, revendiqués par à peu près tout le monde. Il s'agit d'un buzz word un peu à la manière du développement durable : tout le monde en ferait, même si en réalité ces mots recouvrent des réalités extrêmement disparates.

On ne sait pas si la participation des habitants est possible, mais en tout cas on nous la présente comme nécessaire. Plusieurs raisons sont invoquées :

**Une multiplicité de finalités accordées à la participation**

La participation serait une réponse à la panne de la démocratie représentative caractérisée par le désengagement civique, désaffiliation partisane, versatilité de l'électorat, chute du militantisme, hausse de l'abstention aux élections générales et locales = **Finalité politique** face à la crise du politique, ou du moins d'une certaine forme de politique centrée sur des institutions publiques et partisanes dont les origines remontent au XIXème siècle.

La crise de la démocratie ou le déficit démocratique. Alors même qu'il y a une certaine diffusion de la démocratie libérale qui s'est étendue dans le monde (pays de l'Europe de l'est, en Amérique du sud) = les citoyens de nombreuses régions du monde renoncent de plus en plus à leurs droits et responsabilités octroyés par la citoyenneté, les citoyens boudent les formes classiques de participation associées à la démocratie représentative. Les taux d'abstention progressent presque partout et dans pratiquement tous les types d'élection.

Baudrillard en 2006 indiquait que le système électoral « était une survivance maintenue à bout de bras, mais ce n'est plus un système vivant de représentation ».

La démocratie représentative telle qu'elle s'est développée semble avoir atteint des limites importantes, notamment en termes de sous représentation de certains groupes sociaux

longtemps marginalisés dans nos sociétés libérales : les plus jeunes, les plus pauvres, les moins instruits, les personnes d'origine étrangère. Et également la moitié de l'humanité (les femmes qui n'est pas un groupe ou une minorité).

Pour Depaquit, la crise du politique doit être recherchée dans la perte de sens de l'action publique. La politique dispose-t-elle encore d'une capacité à agir sur l'avenir de notre société, sur les conditions de vie de chacun. La politique a-t-elle encore le pouvoir d'agir sur notre société ? c'est sans doute aussi dans cette question qu'il faut comprendre la crise de la représentation. La politique doit-elle se réduire à la gestion, ou à la simple lutte pour le pouvoir ?

Dans leur majorité les citoyens ne sont pas indifférents à la chose publique. C'est la confiance dans la classe politique, autrement dit la lisibilité et l'utilité de son action, qui est en cause. Une citoyenneté plus active passe donc par une représentation politique plus investie dans une construction partagée de l'action publique.

Par ailleurs le monde a changé depuis les années 60 et 70, l'idée d'un progrès social indéfini, où l'on pensait que nos enfants vivrait mieux que nous disparaît progressivement, l'avenir est de plus en plus incertain, fait peur. Cette incertitude collective s'est substituée à l'ancien espoir de changement social qui avait structuré l'imaginaire de la société précédente. Les notions de changement social et de perception de l'avenir ont été totalement bouleversées avec des conséquences à la fois psychologique mais aussi politiques (crise du mouvement syndical, repli sur soi, baisse du militantisme).

Comment construire des identités sociales fortes lorsque les moyens d'agir sur l'avenir se dérobent ?

La fracture sociale (croissance des inégalités) est aussi une fracture civique qui se traduit par un éloignement des classes populaires du fonctionnement de la démocratie. La politique, a semble-t-il perdu son sens profond de la transformation sociale, ne laisse pas entrevoir de changements réels dans la vie des gens, et finit par se dissoudre dans la gestion et des luttes partisans pour le pouvoir = désenchantement civique.

Ce désenchantement civique ne traduit pas pourtant une dépolitisation massive de la société, les citoyens ne sont pas indifférents à la chose publique, mais c'est la confiance dans la classe politique, c'est-à-dire la lisibilité et l'utilité de son action qui sont en question.

Dans un monde de plus en plus complexe, la participation serait également le moyen d'améliorer le management public, de moderniser l'administration, de construire des politiques publiques plus efficaces notamment en vue de favoriser le développement territorial. La participation en permettant de rassembler et de mutualiser des compétences diverses (monde économique, social,) serait une façon d'enrichir les projets d'encourager et d'accompagner les initiatives. Il s'agit là d'une **finalité plus technique**, managériale (bonne gouvernance, PPP, new public management).

Enfin, la participation serait aussi le moyen de refabriquer du lien social, de peser sur la transformation de rapports sociaux, de favoriser la responsabilisation individuelle, d'éduquer les gens, d'en faire de meilleurs citoyens. = **finalité sociale**

**Sur le terrain une multiplicité de dispositifs :**

La participation apparaît donc comme une réponse à des finalités multiples. Et se développe une sorte d'injonction à participer.

Multiplicité des finalités et donc multiplicité des formes et des dispositifs de participations. Et depuis une vingtaine d'années on assiste sur le terrain à une éclosion de dispositifs de participation et à des pratiques très hétéroclites.

La participation devient réglementée et s'institutionnalise. Elle passe de plus en plus par des procédures publiques, visibles et organisées.

Plusieurs familles de dispositifs participatifs peuvent être identifiées,<sup>1</sup> parmi les plus courantes on trouve:

- les dispositifs en lien avec un projet d'aménagement et de développement ou la création d'une infrastructure. Il s'agit généralement de dispositifs consultatifs, parfois prévus par la loi (c'est le cas par exemple des enquêtes publiques ou de la procédure de débat public en France)
- les dispositifs liées à des pratiques délibératives ou de recherche de consensus liés à une controverse particulière (sondage délibératif ; jurys de citoyens, conférences de citoyens ou conférences de consensus). Ils connaissent un développement assez important en Europe depuis quelques années (en particulier au Danemark, en Espagne, en Grande Bretagne et en Allemagne).
- Les dispositifs en lien avec un territoire spécifique (assemblées ou conseils de quartier, comité d'arrondissement, conseils de développement de pays ou d'agglomération). Ce sont en général des dispositifs relevant d'une réglementation et inscrits dans des logiques de long terme.
- Les dispositifs participatifs adossés à une institution (commissions thématiques extra-municipales, fonds de quartier, budgets participatifs, conseil économique et social régional, conseil départemental de concertation, comité consultatif communal, etc.)
- Les dispositifs de représentation des usagers dans la gestion ou la co-production des services publics. Ces dispositifs ont connu un fort développement sur l'ensemble du globe en touchant des services divers tels que la gestion de l'eau, les transports, les équipements sociaux ou scolaires... Dans le prolongement de ces dispositifs, l'on peut également citer les expériences de développement communautaire qui permettent à des habitants de gérer des équipements de proximité (équipements sociaux, logement...).
- Les référendums : très présente historiquement en Suisse et aux Etats-Unis, la pratique du référendum semble s'étendre aujourd'hui en s'inscrivant dans des échelles locales ou nationales.

---

<sup>1</sup> cf Bacqué M.H., Rey H. et Sintomer Y., « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », op. cit.

Toutes ces formes de participation concernent des finalités qui peuvent être différentes et se distinguent à travers de nombreux critères :

### **Des critères de qualification des démarches participatives :**

#### **A. Qualification du processus participatif :**

- 1- **Le cadre et l'initiative** : le projet participatif s'inscrit-il dans un cadre formel, prévu par des textes ou est-il informel ? De qui relève l'initiative de la participation (élus/ citoyens/techniciens / corps intermédiaires, etc.) ? on est plus dans la concertation ou dans la participation ?
- 2- **La finalité** : Quelles sont la/les finalités dominantes du processus participatif ? La démarche participative vise-t-elle la construction d'un intérêt général, d'intérêts particuliers, sectoriels ? Vise-t-elle à améliorer l'action publique, à favoriser le développement d'une citoyenneté, à répondre à des problématiques sociales ou sociétales nouvelles ?
- 3- **Le champ** : quelle est la thématique du projet participatif ? Est-elle thématique ou sectorielle ? S'inscrit-elle ou non dans une politique publique ?
- 4- **L'ampleur** : la participation est-elle mise en œuvre dans le cadre d'un projet global ou sectoriel ?
- 5- **L'échelle géographique de la participation** : le processus participatif concerne-t-il un micro-territoire, un quartier, une ville, une agglomération ou un territoire plus vaste ?
- 6- **La nature des participants-es** : Qui participe ? Combien d'hommes et de femmes ? Sous quelle modalités (désignation / cooptation/ engagement spontané/ tirage au sort) ? La participation des membres répond-t-elle à un principe de « représentativité » ou bien une logique d'engagement citoyen ? Quelle est la nature des participants-es (statuts différenciés, place des « sans voix », âges, présence ou non d'élus) ? Etc. Le cadre de la participation définit par l'institution va en quelque sorte légitimer certains acteurs au détriment des autres. Qui a le droit de s'exprimer ou pas ? (la qualification citoyenne entendue comme le processus d'attribution d'une représentativité reconnue comme juste et légitime à un ensemble de citoyens).

On constate souvent une tension fondamentale entre la participation individuelles et la participation collective qui découle d'une double méfiance : celle des autorités à l'égard de la représentativité des citoyens mobilisés et celle des groupes organisés face à toute récupération politique.

Ainsi on peut distinguer 5 types de représentation citoyenne <sup>2</sup> (la nature des participants):

- la représentation des secteurs de la population : désigné sous le nom de « néocorporatisme », ce principe de représentation de la société civile réunit les représentants des travailleurs et du patronat autour de tables de concertation animées par l'Etat. Cette forme classique a fait place à une représentation plus

---

<sup>2</sup> Bacqué M.H, Rey H., Sintomer Y., « Gestion de proximité et démocratie participative : une perspective comparative. Paris, 2005, La découverte

sectorielle de la société (handicapés, etc.) de façon à représenter des communautés plus marginalisées dont la représentation demeure déficitaire.

- Les citoyens organisés : les participants sont sélectionnés en fonction de leur degré d'organisation.
- Les citoyens mobilisés : les participants sont là parce qu'ils sont motivés (organisés ou non)
- L'ensemble des citoyens : à travers des outils semblables à ceux des élections (référendum et l'initiative populaire)
- Un échantillon représentatif des citoyens : tirage au sort, le panel de citoyen (l'idée est de transformer des citoyens passifs en citoyens actifs)

Au total dans ces différentes formes, **la représentativité collective est faiblement reconnue par rapport à la forme individuelle**. Dans les 5 formes, l'individu est valorisé alors que le groupe est présent seulement dans la deuxième méthodologie. Parfois on utilise des méthodes de concertation ou de participation pour disqualifier les groupes au profit des citoyens individuels.

**La représentativité des groupes est en fait souvent contestée = mouvement d'individuation de la participation au détriment de l'action collective.** Le choix d'un mode de qualification citoyenne est loin d'être anodin (souvent tentative de mise à distance des groupes)

- 7- **Les bénéficiaires de l'action dans laquelle s'inscrit la participation** : qui sont-ils ? les habitants en général, une catégorie particulière de la population, un groupe professionnel particulier, etc.
- 8- **La temporalité** : La démarche participative est-elle inscrite dans une dimension ponctuelle (le cas d'un projet d'aménagement par exemple) ou dans une logique de long terme, voire pérenne (une instance de conseil de développement par exemple)?
- 9- **Le « degré » de participation ou la capacité d'influence sur la décision** : sommes-nous plutôt en présence d'un processus de manipulation, d'information, de consultation, de partenariat, de co-gestion, de co-décision, de contrôle citoyen ?

## **B. Méthode et impacts du processus participatifs :**

- 10- **L'impact ou l'influence de la participation / décision publique**: Quelle est l'apport de la démarche participative sur le projet, sur l'action publique, sur la décision politique?
- 11- **L'impact ou l'influence de la participation / sur le quotidien des habitants-es** : Quel est l'apport de la démarche participative sur le territoire et dans la vie quotidienne de ceux et celles qui y résident ?

**12- La méthode participative** : quelles sont les méthodes et les outils utilisés dans les différentes étapes du processus participatif ? Quelles places aux divergences, aux dissensions ? Quels modes de régulation des conflits ? Quelles modalités d'écoute, de respect de la parole de chacun ?

Quelles articulations avec les instances décisionnelles ?

Quelles articulations avec la population du territoire ?

Etc.

**Mais attention, la mise en place de dispositifs participatifs de participation ne signifie pas nécessairement un renforcement de la démocratie et encore moins son renouvellement.**

Une grande partie des démarches participatives relève aujourd'hui et depuis le début des années 90 d'une forme institutionnalisée de participation (« top down »).<sup>3</sup> Elles indiquent l'existence d'une sorte de rupture avec les formes de participation dominantes dans les années 60 et 70, issues notamment des mouvements du développement local, des luttes urbaines ou de défense de l'environnement, plus ascendantes (« bottom up »), plus spontanées, moins formalisées, reposant davantage sur le mouvement social. Elle s'inscrivait plus dans le champ de la lutte que de la participation proprement dit. La participation telle qu'elle se développe aujourd'hui cherche davantage à pacifier les relations entre l'institution et les administrés, et souvent en dépolitisant les enjeux collectifs.

On assiste alors à une programmation instrumentale et à une gestion de la participation. Cette approche gestionnaire permet par la mise en place de dispositifs axés sur la consultation, d'encadrer la participation des citoyens et des citoyennes avec des règles et des normes dont l'objectif principal est l'atteinte de résultats concrets (dans le meilleur des cas, ou bien simplement d'instrumentaliser en légitimant l'action publique) en cherchant à éviter les débordements.

Les dispositifs participatifs sont de nature paradoxale, à la frontière de la société civile et de l'Etat. Lieu d'expression des citoyens, ils n'en demeurent pas moins contrôlés par les autorités qui peuvent dès lors valoriser une forme ou l'autre de représentativité. Perçus comme des espaces de collaboration, ils sont néanmoins le prolongement de la méfiance entre les groupes et les autorités.

**Ainsi la participation institutionnalisée amène à la confrontation continue de 2 hypothèses : les dispositifs participatifs ouvrent l'espace démocratique ou bien ils favorisent la récupération politique des citoyens organisés.**

Bernard Jouve<sup>4</sup> indique notamment que la participation dans les faits vient souvent paradoxalement renforcer les traits des systèmes politiques, la centralité des élus. L'institutionnalisation des procédures de participation conduit inmanquablement à l'un des

---

<sup>3</sup> cf Bacqué M.H., Rey H. et Sintomer Y., « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », in Bacqué M.H., Rey H. et Sintomer Y (Dir), « Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative. », Paris, La Découverte, 2004, pp. 9-46.

<sup>4</sup> Jouve B., Gouvernance, participation et citoyenneté, Revue Française de Science Politique, vol.55, n°2, avril 2005, p. 317-337.

paradoxes largement admis limitant considérablement la portée réelle de la démocratie participative quant à la transformation de l'ordre politique, à la possibilité de remettre en question les valeurs dominantes : l'obligation pour le public invité à la table des délibérations de respecter les règles du jeu imposées et fixées par le politique. Du coup, les acteurs de la société civile participent malgré eux à la reproduction de l'ordre politique. La dérive de la participation institutionnalisée = on coopte des représentants légitimés, on exclue les gêneurs potentiels, on peut renforcer la marginalisation de certains groupes sociaux dominés, on exclue les questions gênantes, on exclue le conflit.

**Alors comment favoriser une participation plus effective, en capacité d'apporter des changements dans l'art de gouverner et dans la vie concrète des gens ?**

Cela suppose une intervention sur 3 champs distincts et complémentaires :

- **AXE 1 : le champ de la culture politique et de la législation : construire une autre conception du pouvoir.**

La démocratie locale française se caractérise par l'importance théorique conférée à la participation des habitants.

Cependant, il y a une sorte de paradoxe dans la mesure où la définition de la participation locale française apparaît singulièrement restrictive et maintenue dans des limites très étroites. = cela témoigne en fait de fortes résistances à la publicisation, à l'organisation d'un espace public local. Et les analyses dominantes en matière de participation ont rarement abordé cette question sous l'angle d'une réflexion sur les pouvoirs, sur l'action collective, sur l'ordre politique, mais beaucoup plus sur des questions techniques, d'efficacité de l'action publique, de logiques de projets...

Parmi les freins à l'émergence d'une démocratie locale participative :

- Confusion des pouvoirs exécutifs et délibératifs locaux sur la personne du maire (présidentialisme local),
- Faiblesses des oppositions et des moyens d'action dont elles disposent au sein des conseils municipaux,
- Conception restrictive de la représentation politique locale au parlement : la France est le seul pays dont le parlement est constitué de deux chambres de représentants des intérêts locaux, le Sénat constitutionnellement et l'Assemblée Nationale composée de présidents de collectivités locales qui se comportent mécaniquement comme tel lorsqu'ils légifèrent sur local. La loi locale est faite par des élus locaux pour les élus locaux. Ce cumul-là interdisant aux députés de se comporter en représentants de la nation, mure l'horizon politique de la démocratie locale. Cela conduit les parlementaires à confondre la défense de la démocratie locale avec la question unique du partage du pouvoir entre l'élu local et l'Etat.
- Neutralisation et contrôle de la participation,
- Personnalisation dans l'exercice de pouvoirs étendus,
- Lisibilité difficile des informations,

- Faible pluralisme des médias locaux.

Toutes ces conditions empêchent l'émergence d'un espace public local de discussion qui soit un espace intermédiaire et collectif entre la représentation politique et les citoyens.

L'idéologie démocratique dénie en fait l'existence d'une coupure entre gouvernants et gouvernés. En même temps elle valorise l'idée de participation des habitants entre deux élections et dans le même temps cette participation doit en fait se réduire à l'exercice d'une influence.

La loi confère un certain nombre de garanties à la participation des habitants, elle propose des procédures, des instances... La genèse de ce droit au parlement a été laborieuse et discontinuée depuis vingt ans. Il y a des acquis qu'on ne peut pas sous-estimer. Mais la reconnaissance est essentiellement d'ordre symbolique, par exemple, c'est le droit général des habitants à participer aux affaires qui les concernent qui est reconnu dans la loi de 1992 ATR et qui est décliné dans une série de procédures qui peuvent être mise en œuvre par les maires (on est surtout sur du facultatif : comités facultatifs, consultations par votation, enquêtes...) **La constance de ce droit depuis vingt ans est qu'en même temps qu'il autorise, il interdit et encadre très strictement. Les possibilités de participation sont généralement neutralisées, les procédures ou les instances qui sont toujours consultatives et le plus souvent facultatives sont, dès leur création, placées dans l'orbite et sous le contrôle du maire. En matière de démocratie locale française, on a donc une représentation politique qui est protégée et une participation politique qui est plus au bon vouloir, à la carte.**

Tout cela explique peut être pourquoi le droit français en matière de participation n'est pas un modèle du genre = un enjeu à essayer de peser sur des évolutions législatives.

Ce qui est assez curieux dans la participation à la française, c'est que parfois dans des séminaires ou des colloques on peut parler longuement de la participation sans jamais aborder la question du pouvoir. Or, développer la participation des citoyens, des habitants suppose une réflexion sur l'exercice du pouvoir. La participation a en quelque sorte besoin d'une autre conception du pouvoir. Notre société est surtout une société de conquête et de conservation du pouvoir alors que la participation réclame plutôt une approche différente du pouvoir, un pouvoir comme capacité de création collective, pouvoir d'impulsion et de mutualisation des énergies. Un pouvoir centré sur la coopération, la confiance dans autrui, « Faire le pari de la société » plutôt qu'un pouvoir fondé sur la méfiance de l'autre parce qu'il est susceptible de nous piquer le pouvoir. A quoi on participe, comment, avec quel pouvoir ? Penser la participation suppose effectivement de gouverner autrement, en s'appuyant notamment sur :

- La création d'espaces publics de délibération qui sont autre chose que les pratiques actuelles de concertation (réduire les opacités (manque d'information, de clarté) ; construire les désaccords ; traiter les désaccords = travailler les conflits en considérant que ce n'est pas le conflit qui est dangereux pour la collectivité mais la violence)
- travailler à la formation du jugement public (travail d'information, d'analyses pluralistes, de problématisation de l'information, de confrontation d'idées faisant



apparaître convergences et divergences, point de vue contradictoires, favoriser l'appropriation des enjeux collectifs)

- reconnaissance du rôle des acteurs civiques et sociaux.
- Mise en place de processus décisionnels impliquant une pluralité d'acteurs
- Favoriser l'évaluation démocratique des politiques publiques

= Pour cela il ne faut pas rester seuls dans son coin mais chercher à trouver des alliances, faire du réseau, fédérer, faire du lobby à une échelle nationale, régionale et locale. (constitution de la plate forme pouvoir d'agir)

- **AXE 2 : le champ de la culture technique et technocratique : construire une autre conception de l'expertise et des cultures professionnelles**

On connaît tous l'adage selon lequel « on ne fait pas le bonheur des gens malgré eux ». Transposé dans notre univers, certains l'ont repris en disant qu'on ne fait pas la ville sans ses habitants, voire qu'il fallait refaire la ville ensemble. Or dans la vraie vie c'est souvent l'inverse. On essaie de faire le bonheur des gens sans eux dans la mesure où certains savent mieux que les autres vers quoi il faut aller et comment y aller. Ces questions fondamentalement politiques, passées dans les filtres et les procédures et dispositifs techniques de l'action publique sont dépolitisées dans les cultures techniques.

La plupart des techniciens de la ville, de l'urbanisme, parfois du travail social ont une vision assez calamiteuse de la participation : c'est une perte de temps, une contrainte de plus à gérer. Ils n'ont jamais été formés pour cela. Ils ont surtout été formés pour apporter des solutions, pas écouter mais au mieux, apporter des réponses, au pire exécuter les ordres.

Le savoir expert pèse lourdement sur les possibilités de la participation.

Le champ de l'aménagement du territoire, de l'urbanisme, du travail social, est un univers rempli de programmes, de dispositifs multiples connus des seuls professionnels. C'est le domaine des procédures, des règles, des programmes, des logiques de gestion et du temps qu'il ne faut surtout pas perdre. Cette logique est bien souvent contradictoire à une logique de participation qui demande des postures professionnelles tout à fait différentes, une autre ingénierie, d'autres méthodologies, du temps pour l'écoute, la compréhension réciproque, la formulation des enjeux partagés, des accords, des désaccords, etc. La logique des procédures s'oppose aux démarches de processus.

En plus le travail de terrain est dévalorisé, les moins formés les moins payés  
Les dingues et les malheureux.

= pour cela il faut agir sur les milieux de la formation universitaire et continue, agir au sein des réseaux de professionnels.

- **AXE 3 : dans le champ de la société civile, renouer avec des approches de l'éducation populaire et politique, travailler les dynamiques collectives et la mobilisation sociale.**

Du côté des habitants souvent on ne sait pas faire, « la démocratie participative, c'est un outil, mais comment je m'en sers moi. Je sais pas faire, on sait pas faire. » Du coup on s'en

remet à ceux qui savent, aux experts, aux techniciens, et aux cadres prédéterminés de concertation qui sont créés par les institutions, sans vraiment se les approprier.

Il y a là un vrai enjeu de réinvention d'une éducation populaire, qui soit en capacité d'appréhender les personnes comme porteurs de savoirs et d'expériences, de possibilité, de ressource et non pas comme des public caractérisés avant tout par des manques et des besoins.

Travailler sur les envies et le désir, l'émancipation individuelle et collective.

Partir des individus, des petits groupes en facilitant l'expression de la parole, trouver ce les intérêts communs pour petit à petit construire du collectif.

Faciliter la responsabilisation et l'appropriation des enjeux collectifs.

Travailler à l'indépendance des cadres de la participation

Travailler la capacitation citoyenne.

Des enjeux :

- ne pas se limiter à la démocratie d'assemblée et confondre la réunion avec la participation. La réunion est un outil parmi d'autres. Beaucoup ne viennent pas aux assemblées et qui ont pourtant sans doute des choses à dire. La question est alors plus que de les faire venir, comment aller vers eux, comment faire entendre leur parole = d'autres outils, d'autres méthodes (questionnaires, enquêtes, entretiens récit de vie, films, reportages...)
- se doter de méthodes, d'outils nouveaux,
- faire évoluer les dispositifs existants vers des fonctionnements en réseau, en combinant l'inscription dans des processus de participation et en gardant la lutte